

DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER EN TUNISIE ET CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

*par Hamed DALY-HASSEN **

Dans un précédent numéro de Forêt Méditerranéenne (Tome XIII, n°4, octobre 1992), l'auteur avait analysé le décalage existant entre les potentialités forestières limitées par les conditions du milieu, et la demande toujours croissante du bois et du papier, qui entraîne un recours aux marchés extérieurs des bois et produits dérivés. Ces importations se produisent surtout sur des matières premières non fabriquées dans le pays pour l'approvisionnement des industries locales.

C'est précisément l'impact du contrôle des importations par les Pouvoirs Publics, notamment des tarifs douaniers, ainsi que les réformes de libéralisation actuelles sur le développement des industries du bois et du papier qui font l'objet du présent article.

Le problème du développement des industries du bois en Tunisie est d'actualité puisqu'une commission nationale a été créée récemment pour réfléchir sur la valorisation de la ressource ligneuse tunisienne.

Malgré les faibles ressources forestières, les industries tunisiennes du bois et du papier satisfont l'ensemble des besoins en menuiseries et meubles en bois, et près de la moitié de la demande de papiers et cartons. Les importations se sont limitées aux matières premières, bois bruts et produits semi-finis non fabriqués localement. Quel est l'état des industries du bois et du papier ? Comment les réglementa-

tions des marchés par les Pouvoirs Publics influent sur ce développement des industries du bois ? Quelles sont les perspectives d'évolution suite à la future baisse progressive des tarifs douaniers décidée par la Tunisie en accord avec l'Union Européenne ? Ce sont les questions sur lesquelles se penchera cet article.

Nous présentons d'abord les structures actuelles des industries, ensuite l'intervention de l'État et plus précisément la protection du marché national contre la concurrence étrangère, et son impact sur la production industrielle et sur les importations, enfin les perspectives d'évolution suite aux réformes du commerce extérieur.

* Enseignant-chercheur à l'ENGREF
14, rue Girardet, 54042 Nancy cedex.
Tél. : 83-39-68-32 Fax : 83-30-22-54

I. STRUCTURE DES INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER

La chaîne de transformation du bois est constituée par l'ensemble des stades du processus de production qui conduit des bois bruts à la satisfaction des besoins finaux du consommateur. Au plan technique, on distingue souvent les industries du bois-matériaux qui valorisent les propriétés physiques du bois dans la fabrication des sciages, panneaux, menuiseries et meubles, et les industries du bois-papier pour lesquelles le bois est une matière première de cellulose. En Tunisie, c'est l'alfa, autre matière ligneuse, qui sert à la fabrication de la pâte à papier (cf. Schéma ci-dessous : Chaîne de transformation des bois et de l'alfa).

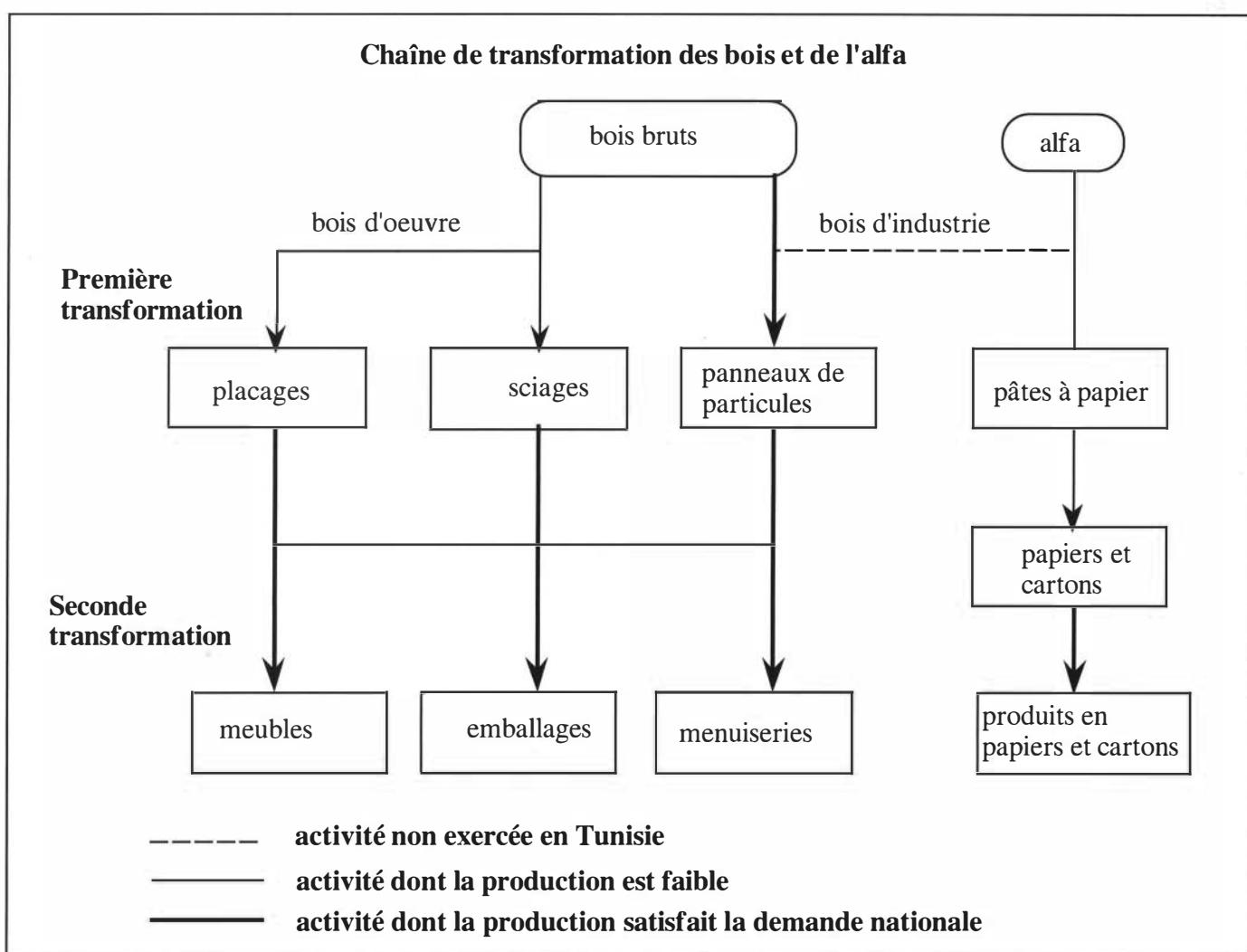
I.1. L'industrie du bois

Les ressources forestières en bois sont faibles. En effet, les forêts représentent 500 000 ha, soit 4,5% du territoire non désertique du pays, les volumes sur pied sont peu importants, compris entre 10 et 50 m³/ha, et l'accroissement moyen est estimé à 0,5 m³/ha/an. D'autre part, plusieurs contraintes sont liées à la mobilisation des bois, tels que le manque de matériels d'exploitation et la faible qualification

des ouvriers. La récolte annuelle de bois rond industriel est d'environ 10 000 m³ de bois d'œuvre et de 70 000 m³ de bois d'industrie, alors que les besoins sont estimés à 600 000 m³ environ, soit une dépendance extérieure de 87%. Cet état de l'offre et de la demande se traduit par un recours au marché international pour l'importation de matières premières nécessaires à l'approvisionnement de l'industrie locale.

Le secteur du travail du bois a dégagé une valeur ajoutée de 170 M DT⁽¹⁾ en 1992, soit 7,9% de celle de l'industrie manufacturière et 1,2% du PIB, et occupe 30 000 emplois permanents, soit 1% environ de la population active (Ministère de l'Économie). Ce secteur a connu un développement important de sa production, le taux de croissance moyen est de plus de 10% de 1974 à 1980, et de 5% environ de 1981 à 1992. L'artisanat est prépondérant dans ce secteur, avec 63% de la production, le reste est réalisé par des entreprises privées (34%) et quelques entreprises publiques

(1) 1 DT (Dinar Tunisien) est équivalent à 6 FF en 1992 et à 5,3 F actuellement. Source : Institut National de la Statistique (I.N.S.).



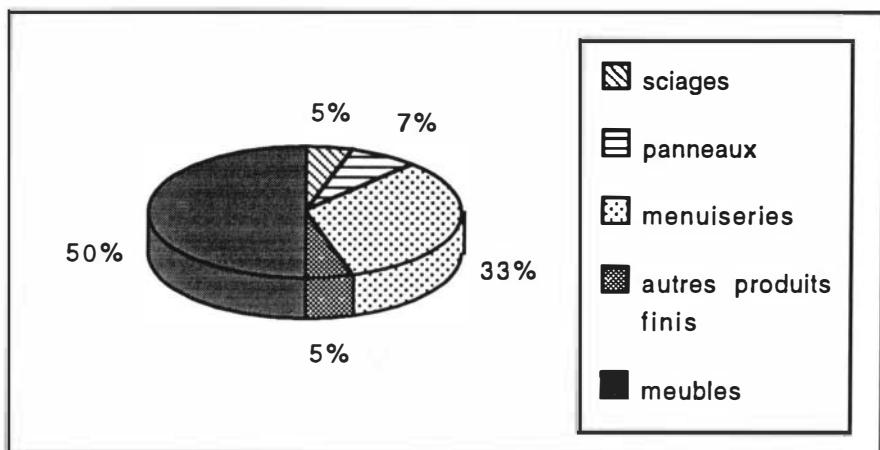
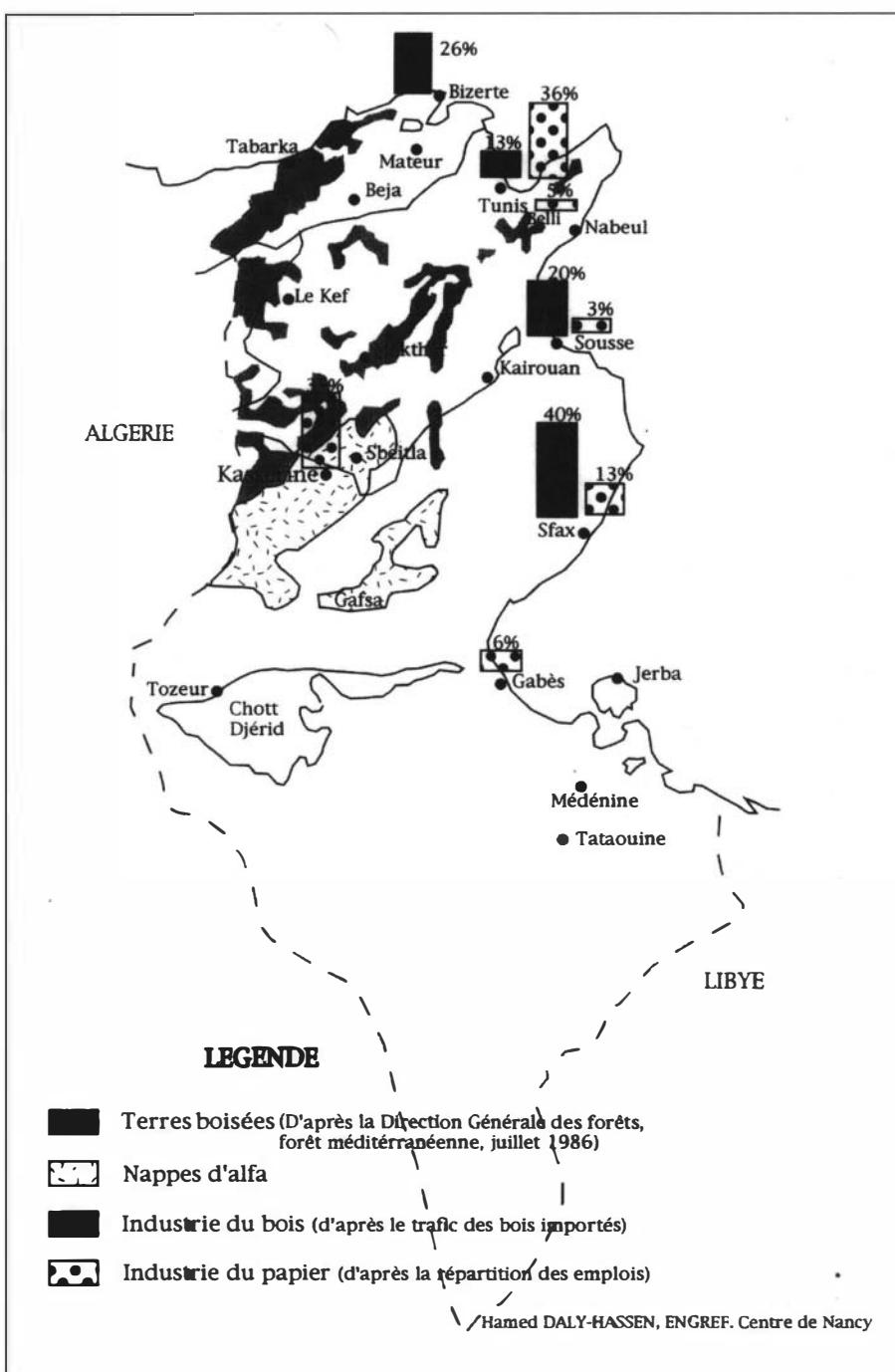


Fig. 1 : Répartition de la production du secteur du travail du bois
Source : Direction Générale des Douanes, Institut National de Statistique



(3%). Les activités principales sont la fabrication de menuiseries et de meubles (cf. Fig. 1), qui sont favorisées par le faible coût de la main d'œuvre et par le léger besoin en capitaux.

Il est difficile d'apprécier la localisation des entreprises à partir de la répartition régionale de la production ou du nombre d'emplois à cause de la présence d'une multitude d'artisans, qui échappent aux informations statistiques. Mais le fait que cette industrie s'approvisionne essentiellement en matières premières importées (bois bruts, sciages et placages) nous permet de considérer la répartition des importations par port de débarquement comme critère d'appréciation de la localisation des entreprises du travail du bois. D'après les données de l'I.N.S., le port de Sfax apparaît comme le principal port d'importation de bois avec 40% du volume, viennent ensuite les ports de Bizerte (26%), de Sousse (20%) et de Tunis (13%) (cf. Carte ci-contre). Cette distribution paraît moins liée à la consommation, qui est concentrée à Tunis notamment. Pour les grandes unités, on constate une concentration des scieries à Sfax, des entreprises de panneaux de particules dans la région de Tunis, et des entreprises de meubles à Sousse. Il est à noter qu'une seule entreprise est localisée dans la région forestière, il s'agit de PANOFORT qui fabrique des panneaux de particules.

Cette industrie a une structure duale, il existe à côté des innombrables petites entreprises artisanales (environ 5000) disposant souvent d'équipements polyvalents, une très forte concentration de la production locale chez un nombre réduit d'entreprises modernes. Ces derniers développent surtout des stratégies de concentration visant à accroître leur pouvoir de négociation sur leur propre marché :

- les dix scieries du pays ont une capacité totale de 40 000 m³ de bois

Carte : Localisation des forêts, des nappes d'alfa, des industries du bois et du papier en Tunisie.

bruts et se différencient par le type de produit fabriqué, certaines fabriquent également des emballages et des traverses à partir des bois locaux, les autres transforment des grumes de diverses essences feuillues et tropicales.

- cinq entreprises de panneaux de particules transforment 80 000 m³ environ de bois d'industrie, et fabriquent également des contreplaqués. C'est la principale activité qui contribue à la valorisation des bois locaux.

- six entreprises d'ameublement spécialisées dans l'équipement hôtelier, le mobilier scolaire et le mobilier de ménages se partagent le marché de meubles modernes.

L'approvisionnement en matières premières s'effectue auprès des entreprises locales pour les panneaux, les contreplaqués et les sciages feuillus, et auprès des négociants pour les sciages résineux notamment. Une enquête menée auprès des principales entreprises en 1992 montre l'importance des réseaux commerciaux. Très peu d'entreprises sont intégrées, en effet, en présence d'un marché captif, les liens commerciaux se substituent aux transactions internes entre les entreprises ; seul le groupe Meublatex est constitué d'un ensemble d'entreprises de fabrication de sciages, de panneaux, de placages, de contreplaqués et contrôle tout le processus de production et de distribution des meubles.

La concentration des entreprises sur des segments de marché et la faible concurrence qui en découle se traduisent par des profits élevés, le taux de valeur ajoutée⁽²⁾ est de 42% et le taux de marge brute d'exploitation⁽³⁾ est de 70% environ en 1992. Ces taux sont en hausse, les prix de vente sur le marché national augmentent plus rapidement que ceux des matières premières souvent importées qui dépendent des prix internationaux et du taux de change. Les investissements sont relativement faibles, ils représentent 9,3% de la valeur ajoutée en moyenne dans la dernière décennie⁽⁴⁾.

I.2. L'industrie papetière

La production de l'industrie du papier est de 227 M DT en 1992, elle a augmenté à un rythme annuel de 6,6% de 1983 à 1992, taux équivalent à celui de l'ensemble de l'industrie. Cette industrie dégage une valeur ajoutée de 55 M DT en



Photo 1 : Près de 90 % des besoins en bois de pays sont importés sous forme de grumes, de sciages et de placages.

Groupe Meublatex à Sousse

1992, soit 2,5% de celle de l'industrie manufacturière, et occupe 5000 emplois environ.

La localisation des entreprises est expliquée par la présence des ressources en alfa pour la SNCPA à Kasserine (principale entreprise papetière avec 1200 emplois environ), et par la concentration de la demande et la présence des ports d'importation pour les autres entreprises, notamment de transformation, qui sont localisées surtout dans la région de Tunis (cf. Carte p. 441) ; 70% des importations de papier débarquent au port de Tunis. D'autres entreprises sont proches des utilisateurs comme SOGEMBAL à Gabès ou Gamma Sacs à Enfidha qui fabriquent des emballages en papier.

L'industrie papetière est caractérisée par les multiples variétés de ces produits (pâtes mécanique, mi-chimique et chimique, papiers de presse, divers papiers d'impression et d'écriture, divers papiers et cartons d'emballage). Aussi, cette industrie nécessite des capitaux élevés et la présence d'un marché important pour bénéficier des économies d'échelle, alors que l'ensemble des besoins en papiers et cartons du pays ne constituent que 150 000 t seulement.

Ces contraintes expliquent l'état actuel de l'industrie papetière. Elle se trouve composée :

- d'une seule entreprise (SNCPA) qui assure la fabrication de 15 000 t / an de pâte d'alfa et de 26000 t / an de papiers d'impression,

- d'une seule entreprise de papier kraft pour sacs (SOTI-PIPER) avec une production de 16000 t / an,

- d'une entreprise de fabrication de papiers pour ondulé (Papeterie de Belvédère), 12 000 t / an,

- de deux entreprises de fabrication de cartons compacts (Cartonnerie Tunisienne et Romocart), 11000 t / an en moyenne.

(2) Ce taux correspond au ratio Valeur ajoutée / Chiffre d'affaires. Il indique le degré de valorisation des matières premières.

(3) Le taux de marge représente le complément à 100% du ratio (frais du personnel/V.A.). Il indique le partage salaires-profits.

(4) Ces ratios sont calculés à partir des données de l'Institut National de la Statistique.

Toutes ces entreprises bénéficient d'un marché certain, l'évolution de la production dépend de la demande sauf pour le papier d'impression-écriture où la SNCPA est chargée d'ajuster les importations en fonction de sa production (cf. Fig. 2). Une trentaine d'unités de transformation sont obligées de s'approvisionner auprès de ces monopoles.

Les performances des entreprises sont plus faibles que celles de l'industrie du bois-matériau, les taux de valeur ajoutée et de marge sont respectivement de 24% et 64% en 1992, par contre l'investissement est beaucoup plus élevé, 31% de la valeur ajoutée en moyenne. Ce secteur à forte intensité capitaliste investit, soit dans le renouvellement des équipements déjà existants (SNCPA), soit dans la création de nouvelles unités de production comme dans le cas de la SOTIPA-PIER.

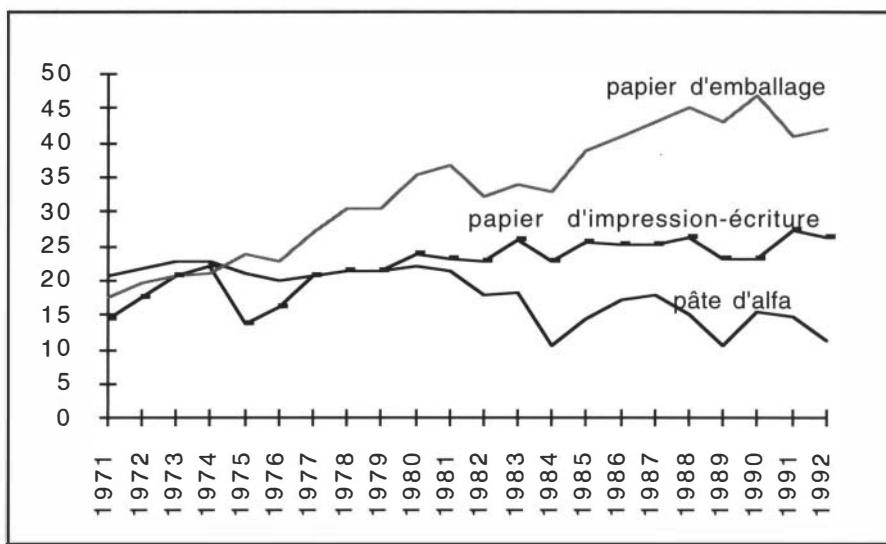


Fig. 2 : Évolution de la production de papiers et cartons (en milliers de t)
Source : Institut National de Statistique, 1994.

II. LES MOYENS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET LEURS IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER

Les Pouvoirs Publics se sont directement engagés dans le processus d'industrialisation du pays dès le début des années 1960 par les importants investissements réalisés. Des entreprises publiques ont été installées afin de valoriser les matières premières locales et considérées comme des pôles de développement d'autres activités en amont et en aval. Pour les industries du bois et du papier, une usine de pâte d'alpa à Kasserine (SNTC) où les nappes d'alpa sont les plus abondantes, plusieurs scieries dans les régions forestières (SOREXFO), une entreprise d'ameublement (Skanes Meuble) dans la zone touristique de Monastir, furent créées en 1963. D'autres entreprises privées se sont développées au cours de cette période, la STIB pour la fabrication de panneaux de particules, Ets Zaoui et Maghreb pour la fabrication des meubles. Cette décennie a été marquée par une forte intensité capitaliste, un manque d'intégration et un accroissement de la dépendance pour divers produits de consommation.

Compte tenu des différentes constatations et des choix politiques, la stratégie de développement a changé en 1972, la substitution des importations et le développement des

exportations sont devenus les principaux objectifs de cette politique industrielle, en stimulant les investissements privés par le moyen de facilités de crédit.

En 1986, les difficultés rencontrées à l'exportation ont révélé la faible compétitivité des produits des industries longuement protégées de la concurrence internationale. Ainsi, des nouvelles mesures ont été adoptées dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel (P.A.S.) dont les objectifs sont de freiner le rythme de la croissance de la demande d'un côté, et de rétablir les mécanismes du marché d'un autre côté. Parmi ces mesures, il y a la libéralisation des prix et des importations et la dévaluation de la monnaie qui visent à réduire les rigidités qui entravent l'exploitation appropriée des capacités de production, à stimuler la concurrence, améliorer la compétitivité, et à promouvoir l'exportation.

On analysera d'abord les réglementations des importations qui ont toujours constituées le principal instrument de contrôle des marchés, ensuite leurs impacts sur la protection des industries du bois et du papier contre la concurrence étrangère.

II.1. Réglementations des importations

Ces réglementations visent à protéger une industrie naissante contre la concurrence étrangère. Les modalités sont les prohibitions et les fixations des quotas à l'importation et l'application de tarifs douaniers aux produits importés.

- Les prohibitions à l'importation s'exercent pour limiter une importation de produits à forte valeur ajoutée, ou pour protéger l'industrie locale dans le cas où les capacités de production locales sont suffisantes pour satisfaire les besoins du pays. Jusqu'à 1992, les produits prohibés sont : les panneaux de fibres, les emballages en bois, les ouvrages de menuiserie, et tous les types de meubles pour les produits en bois, et le papier fin, le papier macule, l'ouate de cellulose, le papier kraft liner, les papiers et cartons multicouches ou ondulés, le papier hygiénique, et les emballages pour les papiers et cartons.

- La fixation des quotas d'importation vise à contrôler la quantité importée, et ainsi les sorties de devises. Ces quotas servent à combler une partie de la demande qui ne pourrait pas être satisfaite par la production locale. Les quantités de sciages importées étaient fixées par l'administration, en accord avec le Groupement des importateurs de bois jusqu'à 1990. Cette limitation entraîne soit des importations d'autres produits, soit une compression de la demande.

- Les tarifs douaniers ont pour effet d'augmenter les prix à l'importation de façon à assurer une protection par les prix des industries locales. Le droit de douane est plus élevé lorsque le degré de transformation du produit augmente, et surtout lorsque la capacité de production locale est suffisante. Ainsi, ce taux est égal à 17% pour les matières premières, et pour les biens non fabriqués localement. Pour les

autres produits, ce taux varie entre 26% et 43% (cf. Tab. I).

Le système de libéralisation progressive, mis en place à partir de 1989, a procédé à une réduction graduelle des restrictions qualitatives et quantitatives et à une rationalisation des droits à l'importation, la plupart des produits sont ainsi devenus libres à l'importation, mais soumis à des droits de douane élevés. La baisse du droit de douane pour le bois brut en 1994 accompagnée d'une augmentation des droits de douane des produits semi-finis assure une protection plus élevée des activités de première transformation.

II.2. Impacts de la protection tarifaire sur le développement des industries du bois et du papier

Pour apprécier la protection des différentes activités contre la concurrence étrangère, la démarche utilisée est de comparer la différence des prix des produits importés et des coûts des matières premières, avant et après l'imposition des droits de douane. On mesure ainsi la marge due aux barrières tarifaires et le taux de protection effective (cf. encadré).

Prenons comme exemple l'activité de fabrication de papier kraft (cf. Fig. 3). La pâte à papier et les vieux papiers sont utilisées pour sa fabrication dans des proportions de 3/4, 1/4. Alors que la pâte est soumise à un tarif douanier de 17%, le papier kraft est soumis à un taux de 43%. En 1992,

Activités	t1	r	P1	t2	P2	G	TPE	Tp
Travail du bois	%		DT/m ³	%	DT/m ³	DT/m ³	%	%
grumes ➔ sciages résineux	17	1,7	95	27	138	10	-41	100
grumes ➔ sciages feuillus	17	1,7	409	27	750	84	155	40
grumes tropicales ➔ placages	17	1,9	730	26	1625	187	79	64
bois ➔ panneaux de particules	17	1,5	20	43	226	92	47	0
placages ➔ contreplaqués	26	1,2	591	43	910	207	103	0
Fabrication du papier et du carton	%		DT/t	%	DT/t	DT/t	%	%
bois ➔ pâte chimique écrue*	17	3,4	34	17	472	61	17	100
pâte à papier et vieux papiers ➔ cartons	17	0,6	358	43	543	167	75	50
pâte écrue ➔ papier d'imp.	17	0,7	472	43	1005	376	56	12
pâte écrue ➔ papier kraft	17	1,1	340	43	535	166	103	0

Tab. I : Taux de protection effective pour les différentes activités de transformation du bois en 1992.

* Cette activité n'est pas exercée en Tunisie. Les prix sont des prix moyens CAF : coût, assurance et frêt.

Source : Direction des douanes, F.A.O. ; données individuelles d'entreprises, 1992.

t1 et t2 : droits de douanes correspondant à la matière première et au produit,

r : coefficient technique ; **P1** : prix de la matière importée ; **P2** : prix du produit à l'importation,

TPE : taux de protection effective ; **Tp** : taux de pénétration, **G** : marge due aux tarifs douaniers (Voir encadré p. 445).

Calcul de la marge due aux tarifs douaniers et du taux de protection effective

Soit une activité A qui utilise une seule matière première, avec :

- r étant le coefficient technique, c'est-à-dire la quantité de matières premières nécessaire à la fabrication d'une unité de produit ;

- t_1 et t_2 , les droits de douane correspondant à la matière première et au produit ;

- P_1 , prix de la matière première importée (CAF : coût, assurance et fret). Après l'application du droit de douane, son prix deviendra égal à :

$$P_{1'} = (1 + t_1) \times P_1.$$

* Le coût de matières premières pour la fabrication d'une unité de produit est donc :

$C = P_1 * r = ((1 + t_1) \times P_1) \times r = P_1 \times r + t_1 \times P_1 \times r$. Le surcoût lié au tarif douanier est ainsi égal à $C' = t_1 \times P_1 \times r$.

- P_2 , prix du produit à l'importation (CAF). Après l'application du droit de douane, son prix deviendra égal à $P_{2'} = (1 + t_2) \times P_2 = P_2 + t_2 \times P_2$.

Le produit fabriqué en Tunisie peut être écoulé sur le marché à un prix supérieur de $P' = t_2 \times P_2$ au prix en régime de libre échange. Lorsque le produit n'est pas libre à l'importation, le prix peut être encore plus élevé.

La comparaison de la différence entre les prix intérieurs et à l'étranger d'une part, et les coûts des matières premières aux prix intérieurs et à l'étranger d'autre part permet de mesurer le supplément offert aux producteurs ($G = P' - C'$). Plus sa valeur est importante, plus les entreprises s'engagent dans cette activité, G exprime ainsi l'augmentation de la valeur ajoutée intérieure par rapport à la valeur ajoutée en libre échange.

On calcule aussi le taux de protection effective (TPE).

$$\begin{aligned} TPE &= (VA_2 - VA_1) / VA_1 = \\ &= (P_2 (1 + t_2) - r P_1 (1 + t_1)) - (P_2 - r P_1) / (P_2 - r P_1) \\ &= (P_2 t_2 - r P_1 t_1) / (P_2 - r P_1) \\ &= G / (P_2 - r P_1). \end{aligned}$$

la valeur ajoutée réalisée en régime de libre-échange est de 161 DT/t, alors que celle réalisée sur le marché national est de 327 DT/t, supérieure de 103% (TPE), ce qui permet au producteur local de bénéficier d'une marge plus importante, et de couvrir les coûts de production supplémentaires liés à la petite taille de l'usine.

De même pour les autres activités, le tableau I montre que la discrimination verticale des tarifs gonfle sensiblement la valeur ajoutée locale par rapport à sa valeur en libre-échange, le taux le plus élevé correspond à la fabrication de sciages feuillus (155%), le plus faible est celui de la fabrication de sciages résineux (- 41%). Cette activité n'est pas protégée car elle subit l'effet d'un tarif douanier élevé sur les grumes, aussi le coût du transport constitue une importante part du prix rendu usine. En général, le niveau de protection explique bien la capacité de l'industrie nationale à satisfaire la demande. Le taux de pénétration (Tp), qui est le rapport entre les importations et la demande, varie de 100% pour les activités moins protégées (fabrication de sciages résineux par exemple) à 0% pour les plus protégées (fabrication de contreplaqués).

On peut en déduire que le développement des activités industrielles dépend donc de la protection des entreprises locales contre la concurrence étrangère. La régulation du marché par la prohibition de certains produits à l'importation, par les quotas et par les tarifs douaniers, ont abouti à la structure actuelle des industries du bois et du papier.

Les importations se produisent ainsi en majorité sur les sciages résineux, principales matières premières pour la fabrication de menuiseries et de meubles, et sur la pâte à papier et certaines variétés de papiers nécessaires à la transformation des papiers et cartons (cf. Fig. 4).

La libéralisation du commerce extérieur, ainsi que la hausse de la demande sont à l'origine d'une augmentation des importations, ces dernières sont passées pendant la période 1988-1994, de 65 M DT à 124 M DT pour les bois et ouvrages en bois, et de 78 M DT à 112 M de DT pour les pâtes à papier, papiers et cartons.

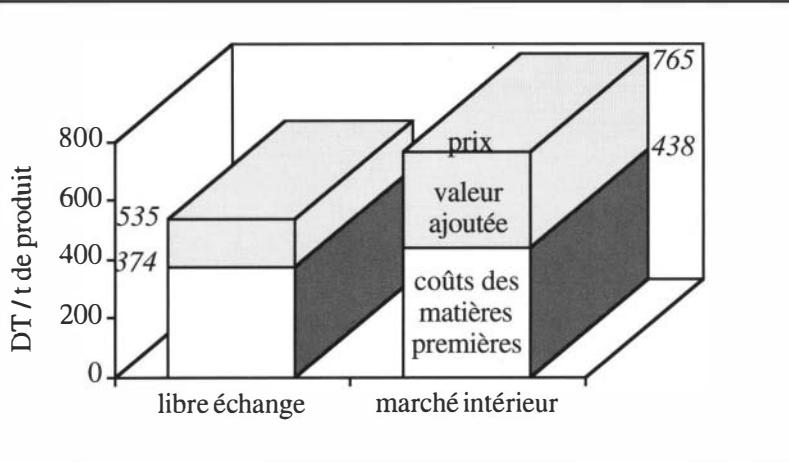


Fig. 3 : Impact des tarifs douaniers sur la fabrication de papier kraft.

Source : données individuelles d'entreprises, Direction générale des douanes

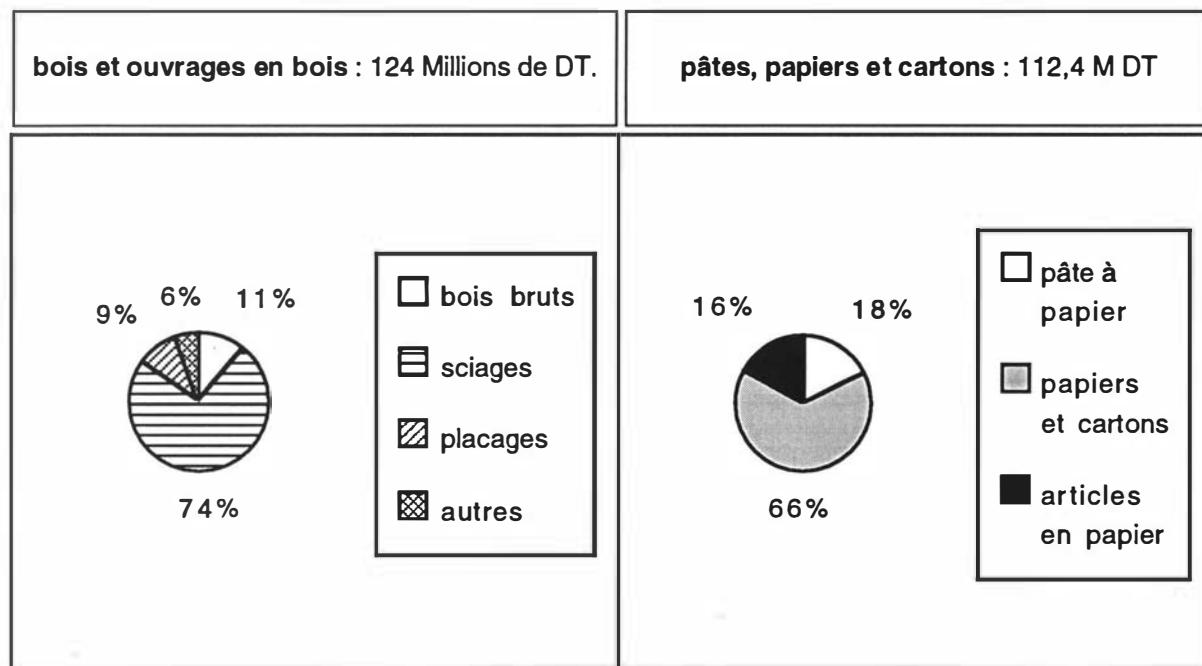


Fig. 4 : Les différents types de produits importés en bois et en papier en 1994
Source : Direction générale des douanes, INS.

III. RÉFORMES DES IMPORTATIONS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER

La politique industrielle a permis la création d'unités de petite et de moyenne dimension, dépendantes d'approvisionnements extérieurs, non seulement en biens d'équipements, mais aussi en matières premières. Le développement de cette industrie permet de récupérer une valeur ajoutée, mais occasionne un déficit lié aux importations de produits intermédiaires.

Jusqu'à maintenant, la politique de discrimination verticale des tarifs douaniers a permis de créer des entreprises peu performantes, caractérisées par des surcoûts de production et une utilisation partielle de leurs capacités. Bénéficiant de prix favorables et d'un marché garanti, elles ont une faible productivité et ne sont pas tenues d'améliorer la qualité et les prix de leurs produits, l'équipement est ainsi limité au strict minimum et correspond souvent à de vieilles machines importées, ce qui pose un problème de compétitivité des produits tunisiens sur le marché international.

La libéralisation des importations et la liberté des prix montre la fragilité des industries face à la concurrence étrangère. Les entreprises concernées ont exigé plus de protection de l'État, par une baisse des tarifs sur les matières premières et un maintien ou une augmentation des tarifs sur les produits. Ainsi en 1994, les droits de douane sur les bois bruts ont baissé de 17% à 10%, alors que ceux des produits semi-finis ont augmenté de 27% à 31% pour les sciages, un droit complémentaire provisoire a été mis en place pour les

produits jugés assez fragiles, de 20% pour les papiers kraft et d'emballage (le droit de douane passe ainsi de 26% en 1990 à 63% en 1994), de 30% pour le papier d'impression, ce taux devra s'annuler au terme de trois ans.

La prochaine phase de libéralisation réside dans l'élimination des tarifs douaniers qui constituent le principal instrument de protection contre la concurrence étrangère. En effet, un accord est signé par la Tunisie et l'Union Européenne en Avril 1995 pour l'élimination d'une manière progressive des droits de douane afin de créer une zone de libre-échange dans douze ans. Les droits de douane baisseront d'une manière linéaire jusqu'à l'annulation, à partir de 1996, sur une période de 5 ans pour les intrants et les matières premières, et sur 12 ans pour les produits fabriqués localement. Pour les produits jugés sensibles, les droits de douane ne commenceront à baisser qu'à l'an 2000.

Si l'élimination du tarif douanier appliquée aux bois bruts devra favoriser le développement des activités de transformation (les coûts de transport et la dévaluation du taux de change constituent déjà des barrières à l'importation), la baisse des droits de douane pour les autres produits entraînera des fortes restructurations des industries du bois et du papier.

Pour les menuiseries et l'industrie du meuble, les produits sont diversifiés et encombrants, et le degré d'ouverture des marchés est encore faible, la concurrence étrangère devra

amener à des changements techniques importants qui aboutiront à une meilleure gestion des entreprises, une augmentation de leur efficacité, et une amélioration de la qualité des produits. Pour l'artisanat qui exige une forte intensité de main d'œuvre, la réduction de la protection étrangère va accentuer la concurrence interne déjà existante et devra aboutir à une baisse des prix intérieurs, la croissance de la demande que cette situation pourra engendrer, développera la production locale.

Pour les activités papetières, les entreprises de fabrication du papier qui nécessitent des capitaux importants et des marchés de grande taille seront fortement menacées par la concurrence étrangère. Il est à noter que le marché du papier et du carton est un marché très ouvert, le quart de la production mondiale est destiné à l'exportation. Les agents seront amenés à recourir à des stratégies de production par l'installation d'équipements plus modernes afin d'améliorer la qualité, et de croissance par l'association avec d'autres entreprises du Maghreb ou d'Europe en exportant une grande partie de leur production. Les entreprises de transformation semblent être moins affectées compte tenu de leur contrôle des circuits de distribution.

En vue d'aider les entreprises à affronter la concurrence internationale, les Pouvoirs Publics adoptent une stratégie de mise à niveau, un fonds de développement de la compétitivité industrielle, avec l'aide de l'Union Européenne, est créé afin de moderniser les entreprises et améliorer leur environnement économique par l'installation d'infrastructures industrielles et de centres techniques, du bois notamment.

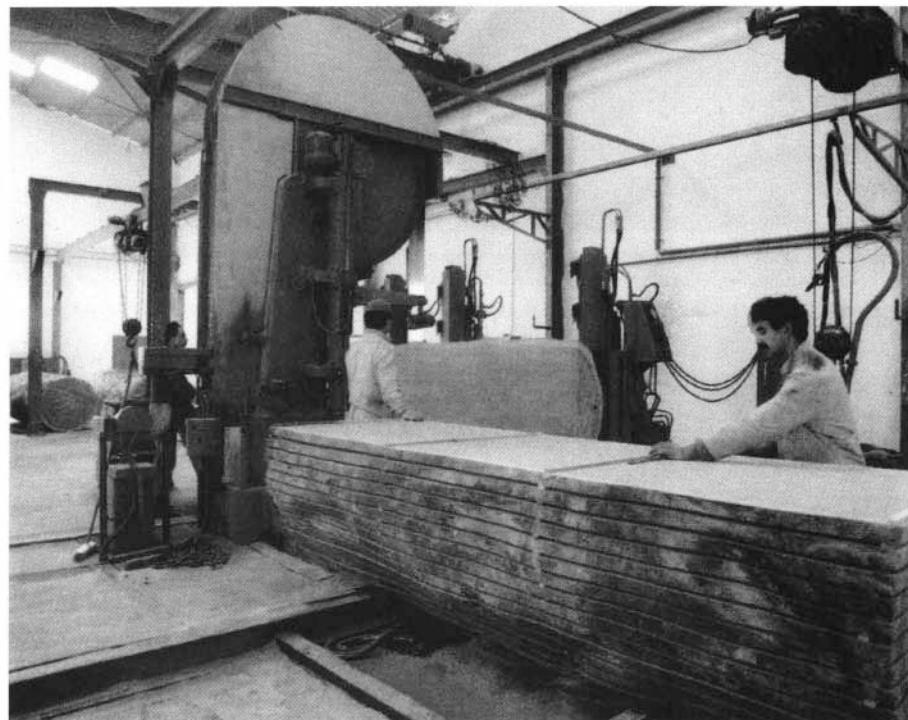


Photo 2 : La fabrication des sciages : une activité peu exercée.

Groupe Meublatex à Sousse



Photo 3 : L'amélioration des techniques de production aboutit à une meilleure compétitivité des entreprises.

Groupe Meublatex à Sousse

H.D.-H

BIBLIOGRAPHIE

- DALY-HASSEN (H.), 1995. *Dynamique des industries de transformation des bois et déficit extérieur. Cas de la France et de la Tunisie*, thèse, ENREF / INRA, 210 p. + annexes.
- DALY-HASSEN (H.), 1992. Les produits forestiers industriels en Tunisie : contenir la dépendance, *Forêt Méditerranéenne*, t XIII, n°4, octobre 1992, pp. 294-302.
- ELMANOUBI (K.), 1993. *Industrialisation et compétitivité de la Tunisie*, L'or du temps, Tunis, 160 p.
- HELAL (S.), 1993. *L'expérience de l'exploitation de bois par les petites entreprises*, Direction Générale des Forêts, 9 p.
- KRUGMAN, OBSTFELD (M.), 1992. La politique commerciale internationale, *Économie internationale*, U.S.A., édition française, De Boek Université, Bruxelles, pp. 213-338.
- LARBI (E.), 1991. Évaluation du programme d'ajustement structurel et perspectives, *Finances et développement au Maghreb*, n°9, pp. 2-16.
- LINDERT (P.H.), KINDLEBERGER (C.P.), 1982. *Economie internationale*, 7ème édition, Economica, 648 p.
- NEZEY (D.), 1993. *La compétitivité internationale*. Economica, 130 p.
- Société Forestière de Franche-Comté, 1993. Compte rendu du voyage en Tunisie, *bulletin trimestriel n°5-6 du mois de décembre*.
- Tunisie, Ministère de l'Économie, Direction Générale de l'Industrie, 1992. *Rérospectives du VIIème plan, et perspectives du VIIIème plan, secteur des industries diverses*.
- Tunisie, Ministère du Plan et des Finances, octobre 1990. *La politique de commerce extérieur et de change, (VIIIème plan 1992-1996)*.

Résumé

En Tunisie, les barrières commerciales sont à l'origine des structures des industries du bois et du papier. Les entreprises privées sont concentrées en aval des chaînes de transformation, elles exercent des activités nécessitant des investissements relativement faibles, de plus, la protection effective contre la concurrence étrangère est plus élevée pour la fabrication des produits élaborés que pour celle des produits intermédiaires. Jusqu'à maintenant, l'ouverture du marché tunisien depuis 1990 n'a pas eu d'effets importants grâce aux droits de douane élevés, mais la suppression progressive de ces droits avec l'entrée de la Tunisie dans une zone de libre échange avec l'Union Européenne, risque de menacer particulièrement les entreprises papetières qui ont une taille très faible par rapport aux grands groupes européens si des stratégies de production et de croissance ne sont pas prises.

Summary

In Tunisia, trade barriers were the basis for the origin of the wood and paper industries. The private companies involved, whose activities require relatively little investment, operate in the main before the transformation stages. In fact, actual protection against foreign competition is more effective where the manufacture of finished products is concerned than for intermediate products. Thanks to high customs duties, no major effects have been registered since the opening up of the Tunisian market in 1990. However, the gradual suppression of these tariff barriers following Tunisia's entry into the free trade zone with the EC may threaten the pulp companies, especially firms that are small-scale compared to European groups. To protect such companies, it will be necessary to take strategic measures to safeguard production and foster company growth.

Riassunto

In Tunisia, le barriere commerciali sono all'origine delle strutture delle industrie del legno e della carta. Le aziende private sono concentrate e a valle delle catene di trasformazione, esercitano attività che necessitano investimenti relativamente deboli, per di più, la protezione effettiva contro la concorrenza straniera è più alta per la fabbricazione dei prodotti elaborati che per quella dei prodotti intermedi. Fino a oggi, l'apertura del mercato tunisino dal 1990 non ha avuto effetti importanti grazie a dazi doganali elevati, ma la soppressione progressiva di questi dazi coll'entrata della Tunisia in zona di libero scambio coll'unione europea, rischia di minacciare particolarmente le imprese cartarie che hanno una assai debole statura rispetto ai gruppi scandinavi se strategie di produzione e di crescenza non sono prese.